

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 rue de la Méridienne

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Cabinet Frédéric NABET
5, rue Nicolas Chuquet
75 017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 rue de la Méridienne

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant notamment pour ce qui concerne la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe qui expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Cabinet Frédéric Nabet

 Frédéric Nabet

Frédéric NABET

Deloitte & Associés

 

Philippe CORIAT

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de capital MGI SA :

Suite à la mise en place le 11 février 2020 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 11 250 actions a été réalisée le 12 février 2023.

Le capital social a été porté de 6 246 480€ à 6 257 730€ suite à la création de 11 250 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Diminution de capital Inkjet:

Suite à la vente d'un plan complet de son portefeuille de brevets et à l'arrêt des travaux sur le secteur d'activité correspondant, la société Inkjet se trouvait dotée de capitaux propres dont le montant est supérieur aux besoins nécessaires pour la suite de son développement. L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2023 a autorisé la réduction de capital social d'un montant nominal de 130 330€, le portant de 300 000€ à 169 670€

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 Décembre 2023 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 257 730€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,
- La SCI Gamma, au capital de 40 000€, située au 32 rue de Soyouz, 87000 Limoges, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, elle est détenue à 100%,
- La SAS INKJET, au capital de 169 670€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 10 avenue du maréchal Joffre, 92190 MEUDON, elle est détenue à 25 %.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Euronext Growth.

MGI SA a opté pour l'établissement de ses comptes consolidés selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés. L'application de cette norme concernant le traitement du crédit d'impôt sera effective les comptes audités annuels de la société.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 décembre 2023 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 décembre 2023.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
GAMMA	Intégration Globale	100 %	100 %	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans. A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI Digital Technology sont les suivants :

Conversion des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés

- logiciels
- brevets
- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 3 ans.
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 à 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autre les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans et 15 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique:	linéaire sur 3 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 à 15 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-

part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Disponibilités

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

▪ Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'impôt. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé de la même manière dans les comptes consolidés.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

K€

ACTIF	31 Décembre	31 Décembre
	2023	2022
Immobilisations incorporelles	28 546	21 944
<i>Dont écart d'acquisition net</i>	532	644
Immobilisations corporelles nettes	40 923	43 347
Immobilisations financières nettes	2 820	2 731
Titres mis en équivalence	564	624
Actif immobilisé	72 853	68 646
Stocks en cours	33 946	29 326
Clients et comptes rattachés	5 342	4 529
Autres créances (1)	4 432	5 926
Valeurs mobilières de placement	5 186	6 030
Disponibilités	25 925	26 138
Actif circulant	74 831	71 949
TOTAL DE L'ACTIF	147 684	140 595

(1) dont Impôts différés actifs

329

555

K€

PASSIF	31 Décembre	31 Décembre
	2023	2022
Capital	6 258	6 246
Primes d'émission	19 237	19 248
Réserves consolidées	101 312	93 887
Autres	97	105
Capitaux propres (Part du groupe)	126 904	119 486
Intérêts minoritaires	-	-
Avances conditionnées BPI		
Provisions	607	495
Emprunts et dettes financières	9 501	9 266
Fournisseurs et comptes rattachés	9 588	10 360
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	1 084	988
Dettes	20 173	20 614
TOTAL DU PASSIF	147 684	140 595

(2) dont Impôts différés passifs

GROUPE MGI COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL

(Retraitement CIR - ANC 2020-1)

K€

au 31 Décembre

	Note	2023	2022
Chiffres d'affaires	18	47 982	46 610
Autres produits d'exploitation	19	8 116	8 197
Achats consommés	-	21 779	23 369
Charges de personnel	-	12 911	12 711
Autres charges d'exploitation	20	8 668	7 401
Impôts et taxes	-	378	301
Dotations aux amortissements et provisions	21	4 828	4 937
Résultat d'exploit. avant dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		7 534	6 088
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition		85	85
Résultat d'exploit. après dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		7 449	6 003
Charges et Produits financiers	22	19	140
Charges et Produits exceptionnels	23	2	14
Impôts sur les résultats	24	753	1 131
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		8 181	7 288
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence		10	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		8 191	7 288
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET (Part du groupe)		8 191	7 288
Résultat par action (en €)	29	1,33	1,18
Résultat par action dilué	29	1,33	1,18

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-21	6 234	100 804	5 479	- 92	113	112 538
Affectation résultat n-1		5 479	- 5 479			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 719		92		- 627
Variation Actions propres		295				295
Variation des réserves de conversion						-
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			7 288			7 288
31-déc-22	6 246	105 847	7 288	-	105	119 486
Affectation résultat n-1		7 288	- 7 288			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 1 270				- 1 270
Variation Actions propres		505				505
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			8 191			8 191
31-déc-23	6 258	112 358	8 191	-	97	126 904

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2023 31-déc	2022 31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	8 191	7 288
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	4 794	1 600
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt		
Quote part des actionnaires minoritaires	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	12 985	8 888
Variation des créances d'exploitation	- 3 857	- 6 657
Variation des dettes d'exploitation	- 879	4 220
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 4 736	- 2 437
Flux net de trésorerie lié à l'activité	8 249	6 451
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Capex R&D	- 7 384	- 7 589
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 770	- 5 231
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	213	4 612
Variation des immobilisations financières	- 30	- 619
Ecarts d'acquisition filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 8 971	- 8 827
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt	- 2 888	- 13 400
Souscription d'emprunt	3 325	5 056
Augmentation de capital		
Frais sur opération de capital		
Autres variations - actions propres	505	295
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	942	- 8 049
Incidence des variations de taux de change	- 1 277	- 719
Variation de trésorerie	- 1 057	- 11 144
Trésorerie d'ouverture	32 168	43 312
Trésorerie à la clôture	31 111	32 168
Variation de trésorerie	- 1 057	- 11 144

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dérogée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat, ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 La société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat,

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2023 est de 718K€.

Nouvel écart d'acquisition lors de la fusion des sociétés MGI et Ceradrop, la SCI Gamma détenue à 100%.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 80K€, son amortissement au 31 décembre 2023

est de 27K€.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement 2015-07 relatif aux comptes consolidés, qui transpose la directive comptable européenne

2013/34 UE, le Groupe avait procédé à l'analyse des écarts d'acquisition existant au 1er janvier 2016 au regard de leur durée

d'utilisation.

A l'issue de cette analyse, l'option avait été alors prise, comme le permettait ce règlement de poursuivre les plans

d'amortissements antérieurs. Ce choix conduit à maintenir pour ces écarts d'acquisition historique le plan d'amortissement linéaire d'une

durée de vie de 15 ans sur les exercices suivants, ce qui conduit à constater un amortissement de 85K€ pour l'exercice 2023.

Date	Brut	Amort. Cumulés	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2023	1 303	- 761		542

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022		exercice 2023		31/12/2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles en cours	15 859	-	7 088	- 189	22 758
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	12 782	- 588	-	-	13 370
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Total	28 641	- 7 676	-	189	36 128
Amortissement	- 7 341	- 823	-	50	- 8 114
Valeurs nettes	21 300	-	-	-	28 014

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023			31/12/2022
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	
Constructions	4 508	- 544	3 964	4 020
Installation tech, mat et outillages	44 243	- 8 214	36 029	38 256
Autres immobilisations corporelles	8 788	- 7 858	930	1 071
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	57 539	- 16 616	40 923	43 347

Les immobilisations correspondantes à des crédits baux représentent un montant brut de 2 300K€ et correspondent notamment au crédit bail immobilier de KORA

	31/12/2022		exercice 2023		Ecart de change	31/12/2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Augmentations	Diminutions		
Valeurs brutes	56 059	-	1 504	- 24		57 539
Amortissements	- 12 712	- 3 928	-	24	-	- 16 616
Valeurs nettes	43 347	- 2 424	-	-	-	40 923

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022		exercice 2023		Retraitement	31/12/2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Augmentations	diminutions		
Immobilisations financières	2 731	-	131	- 42		2 820

Les immobilisations financières se composent à hauteur de 1,5M€ des titres de participation de la société Dracula Technologies acquis en juin 2019, et à hauteur de 1,2M€ de dépôts et cautionnement donnés en garantie des loyers et locaux,

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):

	31/12/2022	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2023
Titres de participation mis en équivalence	624	-	60		564

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 564K€

La diminution des titres mis en équivalence de la société Inkjet correspond à la diminution du capital opérée le 12 mai 2023 par rachat puis

annulation de 13 033 actions valorisées sur le montant des capitaux propres 2022 soit 83,88€ par actions. Cette réduction a généré un produit

financier de 241K€ pour la société MGI

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023			31/12/2022
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	
Marchandises/Stocks mat.première et autres appro.	21 937	- 257	21 680	18 522
Produits Intermédiaires et finis	15 635	- 3 369	12 266	10 804
Total	37 572	- 3 626	33 946	29 326

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	5 791	4 980
Dépréciation des créances	- 449	- 451
Total	5 342	4 529

La variation correspond globalement au décalage de règlement accordé à Konica Minolta sur les nouveaux produits commercialisés. Pas de mouvements sur l'année des dépréciations.

Note 8 : Autres créances

L'ensemble de ces créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
TVA déductible, créances fiscales et sociales	737	1 162
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	2 479	3 475
Acomptes fournisseurs et autres créances	668	502
Total	3 884	5 139

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

CIR 2023	2 397
Autres crédits d'impôts	82
	2 479

Le poste acomptes fournisseurs et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	649
Subventions à recevoir	
Débiteurs divers	
Autres	19
	668

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Total base fiscale différée	1 316	2 220
Impôts différés actifs	329	555

Taux utilisé 25% 30%

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	1 320			1 320
Avances et acomptes versés fournisseurs	649	649		
Créances clients et comptes rattachés	5 338	5 338		
Clients douteux brut	453		453	
Personnel	4	4		
Organismes sociaux				
Etat	3 216	3 216		
Subventions à recevoir				
Débiteurs divers et autres	15	15		
Charges constatées d'avance	219	219		
Totaux	11 214	9 441	453	1 320

Note 11 : Disponibilités

Le détail des disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme	5 186	2 028
Comptes bancaires en €	25 376	29 932
Comptes bancaires en devises	549	208
Total	31 111	32 168

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 7 186K€ à la clôture et pour un montant de 6 030K€ sur la précédente clôture.

Note 12 : Comptes de régularisation

Le détail des charges constatées d'avance ressort comprises dans le poste (compte de régularisation) ressort comme suit (en milliers d'euros)
Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2023	31/12/2022
Foires et salons	6	
Autres charges d'exploitation	213	232
Total	219	232

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 6 257 730 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2022	nombre d'actions créés	31/12/2023
	6 246 480	11 250	6 257 730

	31/12/2022	augmentation	diminution	31/12/2023
Capital social	6 246 480	11 250		6 257 730
Primes d'émission	19 248 274		- 11 250	19 237 024

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2023, la société MGI détenait 109 902 actions acquises pour un montant de 3 541 278€, le résultat y afférant est de (63 666)€.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2022	souscription	remboursement	31/12/2023
Avances conditionnées BPI				-

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Note 15 : Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques et charges explt	56	56
Provisions pour pension	525	439
Total	581	495

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proraisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,17%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2022

Note 16 : Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2022	souscription	remboursement	31/12/2023
Emprunts auprès des établist de crédits *	7 969	2 917	- 2 731	8 155
Intérêts courus sur emprunts	57	129	- 57	129
Dettes de crédit bail	1 240	77	- 100	1 217
Dépôt de garantie client				-
Total	9 266	3 123	- 2 888	9 501

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-23	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	3 035	140		3 175
Entre 1 et 5 ans	5 249	529		5 778
Plus de 5 ans		548		548
Total	8 284	1 217	-	9 501

Note 17 : Dettes**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	4 072	5 941
Fournisseurs factures non parvenues	1 498	599
Total	5 570	6 540

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers le personnel	874	654
Dettes fiscales et sociales	3 143	3 166
Total	4 017	3 820

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de mutuelle et prévoyance.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Acomptes clients sur commandes	887	735
Avance COFACE et divers		5
Total	887	740

Compte de régularisation (Produits constatés d'avance)

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au protara temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Contrats de maintenance	170	221
Equipements et services		-
Total	170	221

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

par secteur géographique

	31/12/2023	%	31/12/2022	%
CA France	2 205	5%	2 689	6%
CA Export	45 777	95%	43 921	94%
Total	47 982	100%	46 610	100%

par secteur d'activité

	31/12/2023	%	31/12/2022	%
CA Equipements	38 482	80%	36 230	78%
CA Consommables et services	9 500	20%	10 380	22%
Total	47 982	100%	46 610	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	515	- 113
Production Immobilisée	7 384	7 589
Subvention d'exploitation	4	
Reprise de provisions	89	566
Transfert de charges		
Autres produits	124	155
Total	8 116	8 197

La production immobilisée pour un montant de 2 397K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période.

Pour rappel l'exercice 2022 comprenait au titre des autres produits d'exploitation 2 355K€ de crédit d'impôt recherche qui sont désormais inclus en charge d'impôt au titre du règlement ANC - 2020
Au titre de l'exercice 2023, le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 2 397K€

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Publicité et salons	2 039	977
Loyers	1 414	1 288
Honoraires	1 453	1 188
Frais de commercialisation	285	187
Transport marchandises et déplacements	1 751	1 839
Divers	1 726	1 827
Total	8 668	7 306

Note 21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros) au bilan:

	31/12/2023
Amortissement des immobilisations incorporelles	823
Amortissement des immobilisations corporelles	3 911
Dépréciation stock	8
Provision pension retraite	86
Total	4 828

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Différence de change	- 1	244
Produits et charges financiers autres	- 18	- 104
Total	- 19	140

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2023	31/12/2022
Produits et charges sur exercice ant.		
Produits et charges exceptionnels	- 2	13
Reprise de provision pour risques		
Total	- 2	13

Note 24 : Impôts sur les résultats

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Retraitements consolidés	- 852	- 128
Base	- 852	- 128
	- 213	- 32

Le taux d'impôt appliqué est de 25%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts société	1 431	1 192
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	1 431	1 192

Note 25 : Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations	579	816
Total	579	816

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	92	89
Non Cadres	113	108
Total	205	197

Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 11 856K€, soit 24,58% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 7 384K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 4 405K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 3 772K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2023 d'un montant de 2 397K€, il est constaté en diminution de la charge d'imposition et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	7 384	7 589
Dont frais pris en charges	4 472	3 858
Total Dépenses R&D financées s/exercice	11 856	11 447
Dépenses de R&D en % du CA net	24,71%	24,90%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	3 772	3 726
---	-------	-------

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt recherche	2 397	2 355	2 086

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2023
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	7 428
IS théorique à 25%	1 857
	- 1 440
Ecart	417
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	- 812
Incidence des déficits reportables	
Incidence des différences permanentes	5
Contribution sociale	- 22
Autres décalages	1 033
Impôt courant	213
Ecart	417

29 - Résultat par action (en euros)

	2023 31-déc	2022 31-déc
Résultat net	8 190 727	7 287 890
Nombre d'actions	6 257 730	6 246 480
Actions propres à déduire	- 109 902	- 79 557
	6 147 828	6 166 923
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des AGA en circulation	25 500	15 250
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 173 328	6 182 173
Résultat par action (en €)	1,33	1,18
Résultat par action dilué	1,33	1,18

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce	
BANQUE B	5 000
	5 000

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
SCHOTT AG	17/04/2023	30/06/2024	364
SCHOTT AG	06/06/2023	31/01/2024	81
			445

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.